

Convocation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1896)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-237819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

la période du stage ; on le développerait en y introduisant des notions sur la physiologie et l'hygiène des exercices du corps.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

3° Propositions individuelles.

M. *Louis Favre* a questionné plusieurs collègues sur l'opportunité d'apporter un changement au mode de paiement des régents primaires. Des réponses très différentes qu'il a reçues, il semble ressortir que ce mode est indifférent en lui-même. Ce qui paraît de plus en plus urgent, c'est l'amélioration des traitements. Il faudrait charger une commission de s'occuper de cette question et de celle du paiement des stagiaires.

M. *le Président* rappelle que lorsque la Société Pédagogique a étudié la question du recrutement du corps enseignant, en 1894, elle s'est prononcée catégoriquement pour la rétribution des stagiaires ; il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

Quant à l'augmentation des traitements, c'est un sujet délicat, qui demande beaucoup de tact et de modération. La Société est certainement bien placée pour s'en occuper, mais elle ne devra le faire que si les intéressés se présentent unis dans leurs revendications. Il ne faut pas que l'initiative qu'on nous demande de prendre devienne une pomme de discorde, un agent de désunion dont l'effet serait de paralyser toutes les réformes.

Sur la proposition de M. *Louis Favre*, la composition de la commission est laissée au Comité.

Séance levée à 5 h. $\frac{1}{2}$.

L. GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 4 février 1897, à 2 h. $\frac{1}{4}$ précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1° Communications du Comité.
- 2° Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.
- 3° Rapport de la Commission de gestion.
- 4° Election du Comité.
- 5° Nomination de la Commission de gestion pour 1897.
- 6° Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. $\frac{1}{2}$*